

DÉPARTEMENT
LOIRE
CANTON
RIVE DE GIER
COMMUNE
RIVE DE GIER

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers en exercice : 33
Présents : 26
Votants : 31

Séance du 20 novembre 2024 à 19h00

Le Conseil Municipal de la commune de Rive-de-Gier, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, en salle du Conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Vincent BONY, Maire.

Délibération :
N° DEL_2024_084

Date de convocation :

Étaient présents

M. Vincent BONY, Mme Caroline BENOUMELAZ, M. François TAMBUZZO, Mme Marlène ESTEVEZ, M. Julien CHANELIERE, Mme Céline CLAUDE, M. Ridha GUICHARD, Mme Carole TAMBUZZO, M. Jean POINT, Mme Fatiha BOUZAGHAR, Mme Joséphine CALTAGIRONE, Mme Pascale FOURNIER, Mme Isabelle CHAUVE, M. Laurent GONZALES, M. Christophe TOTEL, Mme Saloi EL OUNI, Mme Esther BONCORI, Mme Djemila BOUAOUD, Mme Nasira DEBBAH, Mme Séverine REYNAUD, M. Jean-Pierre GRANATA, M. Jean-Louis FONTBONNE, Mme Anne-Marie GAUDENCIO, Mme Katy BORREGO, M. Damien LEFORT, Mme Fanny LASSABLIERE

Étaient absents

Mme Nadia MEBARKI, Mme Cendrine BARLET

Ont donné pouvoir

Thierry ALVAREZ (pouvoir à Jean POINT)
Leila MECHTAR (pouvoir à Céline CLAUDE)
Alexandre PETIAUX (pouvoir à Vincent BONY)
Jean-Louis VALENTE (pouvoir à Damien LEFORT)
Frédéric MARINELLI (pouvoir à Séverine REYNAUD)

Secrétaire de séance : M. Julien CHANELIERE

OBJET :
CONTRAT DE MANDAT A CAP
METROPOLE POUR LA REALISATION
DU CONSERVATOIRE DE MUSIQUE :
AVENANT N° 2

Rappel et références

- Vu la délibération du Conseil municipal n° DEL-2019-093 du 19 septembre 2019 ayant validé la convention de mandat d'études entre la SPL Cap Métropole et la commune de Rive-de-Gier pour la conduite de la requalification du conservatoire de musique ;
- Vu la délibération du Conseil municipal n° DEL_2021_016 du 27 janvier 2021 ayant validé la convention de mandat de réalisation entre la SPL Cap Métropole et la commune de Rive-de-Gier pour la relocalisation du conservatoire de musique ;
- Vu la délibération du Conseil municipal n° DEL_2021_094 du 24 novembre 2021 ayant validé l'avenant n° 1 au contrat de mandat de réalisation afin d'inclure à la programmation le suivi des modulaires et la mise en œuvre de la géothermie ;

Contenu

Le présent avenant n° 2 au mandat de réalisation a pour objet d'arrêter les modalités financières de poursuite des missions du mandataire au regard de la réorganisation et l'allongement du chantier de 6 mois par rapport à la durée initialement prévue de 12 mois.

La durée globale du chantier a ainsi été prolongée de 6 mois afin de prendre en considération :

- la pénurie de certains matériaux (post-Covid et guerre en Ukraine) compliquant et retardant des approvisionnements ;
- les complications techniques rencontrées par l'entreprise de maçonnerie et ses conséquences sur la mise en fabrication des menuiseries ;
- le décalage dans la mise en chauffe provisoire du bâtiment générant un report du démarrage du second-œuvre du fait de températures intérieures trop basses ;
- les travaux extérieurs impactés par une météo défavorable.

Propositions

Il est donc proposé au Conseil municipal d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'avenant n° 2 au contrat de mandat de réalisation du conservatoire de musique portant augmentation de la rémunération du mandataire de 9 000 € HT.

Le projet de l'avenant n°2 est annexé au dossier.

Le Conseil municipal adopte à l'unanimité la présente délibération

Le Maire,
Vice-Président de Saint-Etienne Métropole,
Vincent BONY

Le secrétaire de séance,
Julien CHANELIERE